

Le 25 août 2023

## **Eau potable : la sécheresse s'intensifie sur le territoire**

Depuis le début de l'année, l'agglomération subit de manière croissante les conséquences des épisodes de sécheresse et de canicule traversés durant l'été 2022, accentués par un déficit de précipitations au cours de l'année 2023. Des événements qui ont considérablement entamé les réserves d'eaux souterraines et qui n'ont pas permis une recharge complète des nappes phréatiques, dégradant la situation sur le territoire. Dans ce contexte, depuis le 12 juillet, la Préfecture de la Haute-Savoie a placé les 25 communes de l'agglomération au niveau « alerte renforcée », soit l'avant dernier échelon avant celui de crise maximale, impliquant l'application de mesures de restrictions pour limiter l'usage de l'eau. Depuis, les fortes températures des dernières semaines ont accentué la sécheresse, et plusieurs opérations sont d'ores et déjà conduites par le service de l'eau pour préserver l'alimentation des foyers et pallier les difficultés de disponibilité de la ressource.

### La situation actuelle des ressources souterraines et des cours d'eau

Le temps frais du début du mois d'août a permis de limiter la baisse des débits des cours d'eau et de maintenir l'humidité des sols à un niveau correct. Mais depuis plusieurs jours, le département fait face à un épisode caniculaire. Les températures très élevées et l'absence de précipitations entraînent une baisse marquée des débits qui s'approchent progressivement du seuil de crise. Le niveau des nappes et les débits des sources subissent une accélération de leur tendance à la baisse, ce qui met en tension le réseau d'eau potable en raison d'une forte hausse de la consommation.

### **Le manque d'eau potable se présente progressivement sur certaines communes**

#### Pour la seconde année consécutive, le réservoir des Ruppes à Fessy alimenté par camion-citerne

Comme en 2022, la situation est particulièrement sensible sur ce secteur situé sur le massif des Voirons. En effet, le hameau des Ruppes est alimenté par une source unique, reliée à un réservoir de 200 m<sup>3</sup> maximum. Trente abonnés bénéficient de cette ressource locale, soit une centaine d'habitants environ. Sa productivité a fait l'objet d'une chute rapide début août, et la réserve n'est désormais plus que de 80m<sup>3</sup> disponibles alors que la consommation moyenne peut faire baisser le niveau de 5m<sup>3</sup> à 10m<sup>3</sup> par jour. Le réseau de distribution associé ne bénéficie par ailleurs d'aucune connexion permettant une alimentation de secours.

#### Un premier réapprovisionnement le jeudi 24 août

La source approchant du tarissement, Thonon Agglomération mobilise un dispositif exceptionnel de réapprovisionnement du réservoir, intervenant 3 semaines plus tard que l'année précédente. Un camion-citerne d'une capacité de 20 000 litres a effectué 6 rotations le jeudi 24 août, pour un apport de 120 m<sup>3</sup>. L'eau est issue du forage des Contamines, situé sur le bas de la commune de Fessy.

Ces opérations, qui ont fait l'objet d'un accord préalable de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Auvergne Rhône-Alpes, sont conduites par une société agréée disposant de véhicules dédiés au transport de fluides alimentaires et de protocoles sanitaires adaptés. L'eau issue de ce transfert ne nécessite donc pas de traitement avant consommation. Une deuxième opération moins coûteuse que l'année passée, du fait de la réutilisation du matériel acquis en 2022, pour un montant total de 1200 € HT.

**\_La commune du Lyaud toujours fragile : le sous-secteur de Trossy secouru grâce aux sources d'Orcier**

Ces derniers jours de fortes températures ont également affecté la disponibilité de la ressource en eau au Lyaud. Un arrêté du Maire plaçant la commune au niveau de crise – rouge – a été pris afin de restreindre drastiquement les usages de l'eau.

Pour autant, par rapport à 2023, des améliorations ont été apportées pour l'alimentation des foyers de la commune par l'interconnexion des réseaux, grâce aux travaux terminés en début d'année entre Les Granges (Orcier) et Les Chambrettes (Le Lyaud).

**\_ Les habitants appelés à la sobriété en cette période sensible**

Pour rappel, depuis l'arrêté préfectoral du 12 juillet, des restrictions de consommation d'eau s'appliquent sur l'ensemble de l'agglomération (niveau ¾ alerte renforcée). Ces restrictions sont portées au niveau maximal de crise 4/4 sur les communes de Fessy et du Lyaud par arrêtés municipaux.

L'application de ces restrictions fait l'objet de contrôles réalisés par l'office français de la biodiversité (OFB). Il est rappelé que toute infraction aux restrictions mises en place en matière de sécheresse constitue une contravention de 5ème classe, punie de 1 500 € d'amende pour les personnes physiques (7 500 € pour les personnes morales).

Thonon Agglomération appelle donc l'ensemble des habitants à la plus grande vigilance et à restreindre très fortement leur usage de l'eau ces prochaines semaines, principalement pour les besoins alimentaires et hygiéniques.

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet

Service communication

+33 (0)6 07 35 85 03 | c-blondet@thononagglo.fr